

## COMMUNE DE GOUGENHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 24 février 2023 à 20h30

Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER, Maire  
Date de convocation : 20/02/2023

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 13  
Quorum : 7  
Conseillers présents : 11  
Conseillers représentés : 2

**Étaient présents :** Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1er adjoint), Matthieu STOLL (2ème adjoint), Frédéric MOSTER (3<sup>ème</sup> adjoint), Pascal SCHMITT, Ludovic CRIQUI, Nathalie WROBEL, Christiane FISCHER, Anne-Catherine RUCK, Florence BISCH, Laurent BESCOND

**Étaient absents :**

Christian HUFFLING qui a donné pouvoir à Frédéric MOSTER pour voter en son nom  
Alphonse MULLER qui a donné pouvoir à Ludovic CRIQUI pour voter en son nom

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2023
2. Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat
3. Adoption de l'accord collectif sur le télétravail
4. Renouvellement de la convention relative au déneigement des voies communales pour la saison 2022/2023
5. Accès à l'enclos du lavoir : travaux complémentaires
6. Direction commune du Regroupement Pédagogique de Gougenheim/Rohr
7. Points divers

Mme Nathalie WROBEL est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

1. Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

**2. Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat**

#### **DCM 2023 - 67163 – 1 Approbation du compte de gestion 2022 - COMMUNE**

**Vote :** Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Les conseillers municipaux,

- Après s'être fait présenter l'ensemble des pièces comptables concernant l'année 2022, ainsi que le compte de gestion dressé par le Service Gestion Comptable de Saverne,
- Après s'être assurés que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,
- **Approuvent le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier qui n'appelle ni observation ni réserve de leur part sur la tenue des comptes.**

### **DCM 2023 - 67163 – 2 Approbation du compte administratif 2022 - COMMUNE**

Vote : Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 1 (Laurent KRIEGER)

Ayant pris connaissance des dépenses et des recettes effectuées au cours de l'exercice 2022 et après s'être assurés que les reprises de l'année antérieure ont été faites, conformément au compte de gestion, les conseillers municipaux, sur proposition de Monsieur Frédéric MOSTER, adjoint au maire, par 12 voix pour et 1 abstention, approuvent le compte administratif 2022, arrêté comme suit :

Réalizations 2022			Reports 2021	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	Recettes	368 966,81 €		
	Dépenses	239 953,15 €		
		129 013,66 €	327 914,27 €	456 927,93 €
Investissement	Recettes	524 710,93 €		
	Dépenses	561 761,43 €		
		- 37 050,50 €	- 16 564,34 €	- 53 614,84 €
				403 313,09 €

### **Résultat global de clôture : 403 313,09 €**

Considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées, et tenant compte des restes à réaliser en dépenses de 113 364,46 € et en recettes d'investissement de 27 320,20 €, les conseillers municipaux par 12 voix pour et 1 abstention, décident **d'affecter le résultat global de clôture comme suit**

- la somme 317 268,83 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté (recette)
- la somme de 53 614,84 € au compte 001, déficit d'investissement reporté (dépense)
- la somme de 139 659,10 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé (recette)

### **3. Accord collectif sur le télétravail**

M. Frédéric MOSTER évoque l'accord collectif sur le télétravail sur lequel la commune devra prochainement se prononcer. Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mené les négociations pour les petites collectivités et un accord a été signé le 16 novembre 2022.

#### 4. Convention pour le déneigement des voies communales

Suite à la demande de revalorisation de la part du prestataire, en raison de frais occasionnés par le matériel, M. le maire propose de valider ces tarifs pour l'année en cours. Le mode de calcul sera revu l'an prochain, notamment en ce qui concerne le nombre d'habitants qui n'apparaît pas être un facteur déterminant dans la charge de travail et le nombre de mètres linéaires à déneiger.

#### **DCM 2023 - 67163 – 3 Renouvellement de la convention pour le déneigement des voies communales par un exploitant agricole**

**Vote :** Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1 (Ludovic CRIQUI)

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune fait appel à un exploitant agricole pour procéder au déneigement des routes communales en cas de besoin, sachant que la Commune ne dispose pas du matériel adéquat pour assurer ce service.

Conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, l'exploitant agricole peut apporter son concours à la commune.

Pour sa participation au déneigement, le Maire informe les conseillers des nouveaux tarifs appliqués par l'agriculteur pour la saison hivernale 2022-2023 :

- 1- un forfait annuel de 1,29 € HT / 1,42 € TTC par habitant (incluant 10h d'intervention) ;
- 2- un coût horaire de 68 € HT / 74,80 € TTC pour toute intervention hors forfait ;
- 3- les montants seront révisables à chaque échéance de la convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention** de participation au déneigement avec l'agriculteur concerné pour la saison 2022-2023.

Les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

#### 5. **DCM 2023 - 67163 – 4 Réaménagement des accès à l'enclos – Travaux complémentaires**

**Vote :** Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Dans le cadre du réaménagement des accès à l'enclos du lavoir, et à la suite de travaux de clôture le long de la voie piétonne (partie basse de la rue du Moulin), M. Denis STAHL informe les conseillers qu'une remise en état de l'enrobé est nécessaire.

Après délibération, les conseillers

- **décident de valider le devis de la société WICKER TP de Schaffhouse sur Zorn pour un montant de 627,- € HT soit 752,40 € TTC.**

## **6. DCM 2023 - 67163 – 5 Approbation d'une direction commune pour les écoles du Regroupement Pédagogique de Gougenheim/Rohr**

**Vote :** Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Lors du conseil municipal du 27 janvier 2023, M. le maire avait fait part aux conseillers de ses échanges concernant la direction du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Gougenheim-Rohr avec Madame Nadine BASTIEN, Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Truchtersheim Kochersberg et avec Madame Marie KLEIN, directrice de l'école de Gougenheim.

Rappelant qu'il est essentiel d'avoir une bonne communication entre les écoles, les municipalités et les parents d'élèves, M. le maire propose aux conseillers d'instaurer une direction commune aux deux écoles du RPI afin de simplifier les échanges entre les différentes parties et réduire les formalités administratives.

Après en avoir délibéré, les conseillers

- **Approuvent la proposition du maire** d'instaurer une direction commune pour les deux écoles du RPI à partir de la rentrée 2023/2024.

## **7. Points divers**

- L'intervenante en art plastiques qui participe actuellement au projet d'école des classes du RPI ne remplissant pas les critères à respecter pour les interventions d'Education Artistique et Culturelle en milieu scolaire, ce sont les communes qui prendront en charge le coût de cette prestation, avec l'accord de Mme Bastien, Inspectrice de la circonscription. Certains élus s'inquiètent du cadre juridique de ces interventions qui seront cependant toujours encadrées par les enseignantes.
- Le lampadaire et le poteau incendie situés à l'intersection de la rue de Durningen et de la rue des Tilleuls sont régulièrement endommagés par des véhicules. Afin de les protéger, plusieurs devis sont présentés : les élus choisissent la solution la plus économique qui est de faire poser des rochers de part et d'autre de ces poteaux pour un montant de 360,- € TTC.
- Afin de mieux matérialiser les places de stationnement réservées à la recharge des véhicules électriques, place de la Libération, les conseillers décident d'acheter un kit composé d'un panneau de stationnement interdit et d'un pochoir pour marquage au sol pour un montant de 341.88 € TTC.
- Une subvention de 45 951,- € a été attribuée par la CeA pour la réfection de la rue des Acacias.
- M. le maire fait part aux conseillers du soutien de notre députée, Mme Françoise BUFFET, dans la demande de soutien financier de l'Etat (DETR) pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église.
- Une circulaire concernant l'actuelle épidémie de grippe aviaire sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.
- M. Frédéric MOSTER propose l'organisation d'une journée citoyenne pour le "nettoyage de printemps" du village. La date retenue est le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023, de 9h à 12h.

• M. Matthieu STOLL informe les conseillers que les plantations (prévues dans le cadre de la protection contre les coulées d'eau boueuse) ont été réalisées. La frayère a également été nettoyée. Une vingtaine de lauriers ont été plantés autour du city stade pour réduire les nuisances sonores.

Le conseil municipal s'achève à 23h.

Laurent KRIEGER, maire

Nathalie WROBEL, secrétaire de séance



**Délibérations**

**DCM 2023 - 67163 – 1 Approbation du compte de gestion 2022 – COMMUNE**

**DCM 2023 - 67163 – 2 Approbation du compte administratif 2022 – COMMUNE**

**DCM 2023 - 67163 – 3 Renouvellement de la convention pour le déneigement des voies communales par un exploitant agricole**

**DCM 2023 – 67163 – 4 Réaménagement des accès à l'enclos – Travaux complémentaires**

**DCM 2023-67163 – 5 Approbation d'une direction commune pour les écoles du Regroupement Pédagogique de Gougenheim/Rohr**

Procès-verbal publié le 09/04/2023 sur le site internet de la commune de Gougenheim.